

N°101

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1994 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 44

MONNAIES ET MÉDAILLES

Rapporteur spécial : M. Michel SERGENT

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Mameret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Post, MM. Henri Gotschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Philippe Marini, Michel Morsigne, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, René Régnauld, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, Jacques Valade.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10e légis.) : 536, 550 et T.A. 66.

Sénat : 100 (1993-1994).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
AVANT-PROPOS	5
I - LES RECETTES : LA POURSUITE D'UNE CONTRACTION IMPORTANTE	7
A. LES MONNAIES FRANCAISES	9
1. Le programme de frappe	9
2. Le prix de cession au Trésor	11
B. LA VENTE DE MONNAIES DE COLLECTION	13
C. LA VENTE DE MEDAILLES ET AUTRES PRODUITS FINIS	15
D. LES FABRICATIONS ANNEXES	15
E. LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'EXPORTATION	16
II - LES DEPENSES : LA NECESSAIRE MAITRISE	19
A. LES DEPENSES ORDINAIRES	19
1. Les achats stockés et non stockés	19
2. Les services extérieurs	20
3. Les dépenses de personnel	21
B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. La régression en francs courants de près de 15 % du budget annexe est essentiellement due au fléchissement en volume et en valeur du programme de frappe. Cette baisse des commandes (35,9 %) entraîne automatiquement une diminution des recettes correspondantes puisque les monnaies sont rachetées par le Trésor en fonction de leur prix de revient.

2. La baisse des ventes de médailles et autres produits (- 5,7 %) traduit encore la crise qui frappe depuis trois ans la vente des produits de luxe auxquels s'apparente ce type de production de l'Hôtel des monnaies. Seule la progression des ventes des monnaies de collections françaises et étrangères (+ 2,7 %) permet d'atténuer ce mouvement de baisse ; il est vrai que cette progression intervient après une chute des ventes de 16 % en 1993.

3. S'agissant des personnels, l'Hôtel des monnaies poursuit une gestion active des effectifs qui passent de 855 emplois à 832 pour les postes de production, ce qui permettra d'assurer la nécessaire revalorisation des rémunérations et le recrutement d'un agent contractuel destiné à renforcer le secteur commercial.

4. Le budget annexe est dans une période de transition marquée par :

- une circulation monétaire réduite,
- une crise des ventes de produits de luxe,
- la perspective de la frappe de la monnaie européenne qui justifie une politique prudente des réserves.

Ainsi, face à des dépenses, notamment de personnel, incompressibles, il se trouve, pour la première fois depuis 1982, en-dessous de son "seuil de rentabilité" et aura besoin pour 1994 d'une subvention d'équilibre à hauteur de 28 millions de francs.

5. Les perspectives à l'exportation (100 millions de francs pour 1994) sont à un bon niveau par rapport aux années précédentes. Toutefois, sur les nouveaux marchés ouverts notamment dans l'Est européen, la Monnaie a affaire à de rudes concurrents : la Corée du Sud, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1992, le budget annexe connaît une contraction constante de ses dépenses et recettes :

- 1992 972,7 millions (- 10,7 %)

- 1993 820 millions (- 15,7 %)

- 1994 713,3 millions (- 14,9 %)

Face à des recettes qui diminuent de 106,8 millions de francs entre 1993 et 1994, les dépenses d'exploitation connaissent encore une baisse significative, passant de 766 millions de francs en 1993 à 686,8 millions de francs en 1994.

Pour la première fois depuis 1982, le budget annexe ne sera équilibré que grâce à une subvention de l'Etat fixée à hauteur de 28,2 millions de francs. En conséquence aucun reversement au budget général n'est prévu alors qu'en 1992 l'excédent d'exploitation avait permis un versement de 21 millions de francs ; pour 1993 une somme identique devrait être reversée au budget général sur un excédent d'exploitation estimé à 23,5 millions de francs.

I - LES RECETTES : LA POURSUITE D'UNE CONTRACTION IMPORTANTE

Les recettes d'exploitation du budget annexe pour 1994 diminuent de près de 15 %; elles s'établissent à 685,8 millions de francs en 1994 contre 820,24 millions de francs en 1993.

Pour la première fois depuis 1982, l'Etat devra équilibrer le budget annexe à hauteur de 28,217 millions de francs. En conséquence aucun reversement ne sera effectué au Trésor contrairement aux années précédentes.

Projet de loi de finances - Monnaies et médailles Recettes - Montant et répartition

GRANDES CATEGORIES DE RECETTES	1992		1993		1994	
	Résultats hors taxe	Part en % dans le total des recettes	Budget voté	Part en % dans le total des recettes	Projet de budget	Part en % dans le total des recettes
Produit de la vente des monnaies françaises	609.310.368	65,98	512.238.126	62,45	376.717.696	52,81
Produit de la fabrication des monnaies étrangères et des pièces destinées aux T.O.M.	47.185.458	5,11	35.000.000	4,27	35.000.000	4,91
Produit de la vente des médailles, produits finis, des marchandises et prestations de services compte non tenu de la campagne d'information sur les monnaies métalliques	110.866.649	12,01	108.600.000	13,24	102.700.000	14,80
Produits de la vente des monnaies de collection	143.367.347	15,53	151.906.000	18,52	156.250.000	21,90
Fabrications annexes	2.548.390	0,28	3.000.000	0,37	5.000.000	0,70
Divers dont campagne d'information sur les monnaies métalliques et reprise sur amortissements et provisions	10.177.016	1,10	9.500.000	1,16	9.500.000	1,33
Subvention					28.217.000	3,96
	923.455.228	100,00	820.244.126	100,00	713.384.696	100,00

Projet de loi de Finances- Monnaies et Médailles
Recettes - Montant et évolution

(en millions de Francs)

Grandes catégories de recettes	1993	% 1992	1994	% 1993	Part en % dans le total des recettes
Produit de la vente des monnaies françaises	512,2	- 12,98	376,7	- 35,9	55,0
Produit de la fabrication des monnaies étrangères courantes et des pièces destinées aux T.O.M.	35,0	+ 6,06	35,0	-	5,1
Produit de la vente des médailles, fontes et décorations, des prestations de service et autres produits finis	115,6	- 29,38	109,7	- 5,3	16,0
Produit de la vente des monnaies de collection françaises et étrangères	151,91	- 16,0	156,2	+ 2,7	22,9
Fabrications annexes	3,0	-	5	+ 40,0	0,7
Divers	2,50	- 28,57	2,5	-	0,3
Total	820,24		685,1	- 14,9	100

Projet de loi de Finances- Monnaies et Médailles
Subvention de l'Etat

(en millions de francs)

	Prévu	Versée
1982	63,0	20,0
1983	30,0	0
1984-1993	0	0
1994	28,217	-

**Projet de loi de Finances- Monnaies et Médailles
Versement au Trésor**

(En millions de francs)

	Prévu		Versé
	LFI (1)	LFR (2)	
1980	4	0	4
1981-1986	0	0	0
1987		10,78	10,78
1988	5	12,0	17,0
1989	19	24,0	36,0
1990	20	30,0	50,0
1991	25	-	15,0
1992	21	-	21,0
1993	21	-	21,0*
1994	0	0	-

*Estimation

(1) Loi de finances initiale

(2) Loi de finances rectificative

A. LES MONNAIES FRANCAISES

1. Le programme de frappe

Le programme de frappe sur les cinq dernières années s'établit comme suit :

**Monnaies et Médailles
Programme de frappe**

(en milliers de pièces)

Pièces	Programme pour 1990	Programme pour 1991	Programme pour 1992	Programme pour 1993	Programme pour 1994
500 F commémorative	47	67	44	33	261
100 F	5.430	15	15	10	1.609
100 F commémorative	-	4.665	4.285	3.990	391
20 F	-	-	60.000	60.000	30.000
10 F bicolore	250.000	250.000	150.000	50.000	30
10 F commémorative	-	-	-	-	-
5 F commémorative	-	-	10.015	-	10.000
5 F	15.000	7.500	10.000	15.000	15.000
2 F	10	15	100	50.000	10.000
1 F commémorative	-	-	-	-	180
1 F	10	55.000	30.000	50.000	4.820
1/2 F	10	50.000	30.000	25.000	40.000
20 c	50.000	40.000	90.000	110.000	140.000
10 c	180.000	180.000	180.000	150.000	180.000
5 c	80.000	50.000	180.000	155.000	120.000
1 c	10	15	100	50	30
Nombre total de pièces	580.517	637.277	694.559	569.184	552.086

Les recettes tirées de la cession au Trésor des monnaies françaises qui représentent 54 % des ressources du budget annexe enregistreront une baisse en valeur de 35,9 % : cette baisse correspond à une baisse en volume de 3 % du programme de frappe. Ainsi la rupture observée en 1993 dans la croissance continue du programme de frappe est confirmée dans le projet de budget pour 1994.

Pour l'essentiel, la baisse des recettes est due à deux phénomènes :

- la révision à la baisse du programme de frappe ;

- la part de plus en plus grande prise par les monnaies à faible valeur ajoutée (20 c, 10 c, 5 c et 1 c) par rapport aux monnaies à forte valeur ajoutée (500 F, 100 F, 20 F et 10 F). A cet égard, les contingents des pièces "phares" des programmes annuels (100 francs en argent, et depuis 1992, 20 francs Mont Saint-Michel) sont réduits de moitié en raison des difficultés de circulation de ces coupures. Si pour la pièce de 100 francs, la thésaurisation par les particuliers peut expliquer ce phénomène, la pièce de 20 francs pâtit de l'impossibilité actuelle de l'utiliser dans les appareils automatiques et, surtout, des difficultés inhérentes à l'organisation de son circuit de distribution.

2. Le prix de cession au Trésor

Pour les principales pièces d'usage courant, le prix de cession des pièces au Trésor et des recettes afférentes, en fonction du volume de tirage, s'établit comme suit :

	1993		1994	
	Recettes	Prix de cession	Recettes	Prix de cession
20 F	132.000.000	2,2	61.050.000	2,035
10 F	50.450.000	1,009	30.270	1,009
5 F	31.125.000	2,075	29.010.000	1,934
2 F	67.350	1,347	11.000.000	1,100
1 F	60.600	1,212	4.892.300	1,015
1/2 F	23.475.000	0,939	31.640.000	0,791
0,20 F	54.890.000	0,493	67.060.000	0,479
0,10 F	57.300.000	0,382	66.060.000	0,367
0,05 F	47.740.900	0,708	35.760.000	0,298
0,01 F	18.600	0,372	1.160	0,372

Pour les pièces commémoratives, les prix de cession sont les suivants :

500 F (monnaie de collection) : 419,820 francs

100 F (Panthéon) : 19,820 francs

Ces prix de cession, déterminés en accord avec la Direction du Trésor, sont calculés en majorant les prix de revient prévisionnels d'une marge de fabricant de 10 %.

Les prix de revient prévisionnels sont égaux à la somme de la valeur du métal contenu dans la pièce et de la valeur ajoutée.

La valeur du métal prise en considération est égale à la moyenne des cours des métaux observée durant les cinq ou six premiers mois de l'année d'établissement du budget. La valeur ajoutée est déterminée à partir des données fournies par la comptabilité analytique de l'année n-2 et actualisée en fonction des hausses de salaires intervenues au cours de l'année n-1 ou à venir durant l'année n et d'une activité limitée au seul plan de charge du programme de frappe monétaire. Pour 1994, il a été décidé de maintenir le coût de la valeur ajoutée au niveau de 1993 tandis que la valeur du métal serait calculée sur la base des cours moyens des métaux du premier semestre 1993. Il en résulte une baisse générale des prix de cession qui va de 3,3 % à 21,2 %.

Pour les pièces de monnaie de collection qui n'ont pas d'équivalent en pièces de monnaies courantes, les prix de cession sont déterminés de façon conventionnelle, par référence à des coupures de valeur faciale voisine. Ainsi, le prix de cession des pièces de 500 F correspond au prix de cession de la pièce de 100 F majoré conventionnellement de 400 F.

Au total, le programme de frappe des pièces françaises permet de dégager un produit de 376 millions en 1994 contre 547 millions de francs prévus en 1993.

Ce montant est repris en dépenses dans les comptes spéciaux du Trésor au compte d'émission des monnaies métalliques (compte n° 906-04) où il est inscrit à hauteur du coût de fabrication des pièces nouvelles.

En recettes, le compte est crédité de la valeur nominale des pièces émises par la Banque de France au titre de l'augmentation de circulation, soit un total de 1 035,45 milliards de francs.

Au total, le compte devrait être excédentaire de 213 millions de francs. Ce niveau de reversement au budget général, en retrait par rapport aux années précédentes (hors opérations de démonétisation), est justifié par les trois éléments suivants :

- toutes choses égales d'ailleurs, le besoin en monnaie fiduciaire tend à s'affaiblir dans le moyen terme. La place qu'occupent les moyens de paiement électroniques s'accroît de façon constante, y compris pour les échanges de faible montant unitaire (cartes dédiées pour les téléphones publics et les péages, acceptation des cartes bancaires dans les horodateurs, etc...).

- les hypothèses macroéconomiques du projet de loi de finances pour 1994 situent la croissance du PIB à un peu plus de 1 % l'an prochain. A ce niveau, la circulation des monnaies métalliques ne devrait que faiblement augmenter, sauf pour les coupures faisant

l'objet d'une thésaurisation (pièces numismatiques frappées dans les métaux précieux et, à l'autre extrême pièces dites "jaunes" de 5, 10 et 20 centimes).

- l'Etat s'est engagé à amortir graduellement dès l'année prochaine l'avance forfaitaire que lui accordait la Banque de France au titre de l'augmentation de la circulation des monnaies. Cet amortissement partiel implique pour le compte spécial à une charge supplémentaire qui devrait représenter environ 160 millions de francs en 1994.

**Comptes spéciaux du Trésor
Compte 906-04 "Emissions de monnaies métalliques"**

		1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
SOLDE DU COMPTE	Prévisions	383,11	350,00	600,00	550,00	880,00	473,00	450,00	305,00	725,00
Toutes opérations du compte confondues)	Résultats	808,06	516,81	614,74	603,42	915,21	880,85	485,51	- 408,20	570,89

B. LA VENTE DES MONNAIES DE COLLECTION

Le second poste de recettes, après le produit de la vente des monnaies françaises est représenté par les monnaies de collection qui s'élève à environ 156 millions de francs contre 152 millions de francs prévus pour 1993, soit une progression de + 2,7 %. Mais il faut noter que ce poste avait chuté de près de 16 % entre 1992 et 1993.

L'ensemble des monnaies de collection françaises est très sensible à la conjoncture. Les conséquences de la stagnation économique qui a suivi la guerre du Golfe se sont traduites par un sérieux ralentissement des ventes des monnaies de collection.

Ceci est d'autant plus remarquable que la période récente a été marquée par la vente des monnaies de collection liée au déroulement des Jeux Olympiques. Malgré le succès de cette opération, elle n'a pas suffi à relancer l'activité de ce secteur.

Au 28 février 1993 les chiffres totaux de vente des "Monnaies olympiques" s'établissent comme suit : Argent : 1.035.612 pièces, soit 172,17 millions de francs ; Or : 102.620 pièces, soit 185,15 millions de francs ; soit un chiffre d'affaires total de

357,32 millions de francs. Ce chiffre d'affaires a été réalisé sur la période 1989-1992 et se répartit ainsi sur la période considérée :

(en millions de francs)

1989	69,67
1990	90,47
1991	91,20
1992	97,26
28.02.1993	8,72

Les pièces or ou argent les plus vendues ont été celles du patinage, de la descente et du patinage de vitesse. Il convient également de noter que la pièce à l'effigie de Pierre de Coubertin a été vendue à plus de 25 000 exemplaires, soit près du quart des ventes.

Les ventes réalisées en France représentent 40,4 % du total des ventes, la majorité des ventes (59,6 %) ayant été effectuée à l'étranger, notamment en Asie.

Pour ce qui est de la redevance versée au COJO, le budget annexe aura versé, à la clôture des comptes, une somme d'environ 46 millions de francs.

En 1994, le programme de frappe des monnaies de collection est le suivant :

500 F	Grands événements internationaux	9.300 pièces
500 F	Grands événements culturels	16.000 pièces
500 F	Centenaire Olympique	1.000 pièces
100 F	Panthéon	10.000 pièces
100 F	Grands événements internationaux	114.000 pièces
100 F	Grands événements culturels	250.000 pièces
100 F	Centenaire Olympique	27.000 pièces
5 F	Commemorative	10.000.000 pièces
1 F	Grands événements internationaux	180.000 pièces
	TOTAL	10.607.300 pièces

Ce programme comprend, notamment, le lancement d'une pièce de 1 francs pour le cinquantenaire du débarquement en Normandie ; cette opération sera couplée avec le lancement, aux Etats-Unis, d'une pièce de 1\$ sur le même sujet.

C. LA VENTE DES MEDAILLES ET AUTRES PRODUITS FINIS

S'agissant de la vente des médailles qui représente 14,4 % des recettes de la Monnaie, les hypothèses d'évolution pour 1994 font apparaître une baisse de 5,3 % qui succède à une baisse en 1993 de près de 30 %.

Ces recettes sont évaluées à 102,7 millions de francs pour 1994 contre 108,6 millions en 1993.

Dans cet ensemble, si l'on se réfère aux derniers chiffres disponibles, soit 1992, le produit des décorations et médailles d'honneur notamment communales représente plus de 50 % du chiffre d'affaires (50,6 millions).

Vient ensuite le produit des médailles fabriquées à façon pour les éditeurs particuliers (23,5 millions) soit 25 % du chiffre d'affaires.

L'activité traditionnelle de la médaille ne représente que 9 % du chiffre d'affaires et la vente des fontes 3 %.

Eu égard à la conjoncture économique et budgétaire, il ne peut être envisagé d'accroître le volume des éditions de médailles nouvelles.

D. LES FABRICATIONS ANNEXES

En 1993, le chiffre d'affaires des fabrications annexes pour les six premiers mois de l'année est en légère augmentation par rapport à 1992. Sous cette appellation figure essentiellement la réalisation des instruments de marque et de garantie.

Pour 1994, la création de nouveaux poinçons de garantie induite par l'entrée en vigueur du marché unique européen apportera à la Direction des Monnaies et Médailles un volume d'activité

supplémentaire dans la mesure où elle détient le monopole de la fabrication de ces instruments. Les recettes prévisionnelles de ce poste sont donc en augmentation (+ 40 %).

E. LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'EXPORTATION

Le tableau ci-après retrace l'évolution du chiffre d'affaires des différents secteurs du budget annexe. Après l'effondrement dû à la crise suivant la guerre du Golfe, la Monnaie de Paris a su retrouver un niveau d'exportation honorable mais dont l'importance n'est pas encore celle d'avant la guerre du Golfe

Ventilation d'affaires à l'exportation

(En millions de francs)

	1990	1991	1992	1993		1994
				Prévisions	Situation au 30/6	Prévisions
. Monnaies courantes étrangères	74.932.248,76	6.798.900,00	41.345.788,24	30.000.000	12.545.360	30.000.000
. Monnaies de collection						
- Françaises	79.292.812,92	67.562.765,57	90.225.934,92	60.000.000	30.864.624	60.000.000
- Etrangères	5.439.538,36	2.350.148,22	9.798.234,99	5.000.000		5.000.000
. Médailles	18.344.866,12	6.388.083,36	10.852.954,03	5.000.000	646.207	5.000.000
. Divers	1.374.660,19	6.488.498,10	1.267.910,07		75.864	
TOTAL	179.384.166,35	89.588.395,25	153.490.822,25	100.000.000	44.132.055	100.000.000

Mais si les opportunités du marché sont essentielles pour ce poste des recettes de la Monnaie, la concurrence internationale est aussi un facteur qu'il ne faut pas négliger. L'Hôtel des Monnaies a trois concurrents importants :

- la Corée du Sud qui fabrique à des coûts très faibles des produits qui, s'ils sont pas la qualité de la production française, trouvent acquéreurs notamment sur le continent asiatique ;

- la Grande-Bretagne parce que ses coûts de main-d'oeuvre sont moindres que ceux de la Monnaie de Paris ;

- la République fédérale d'Allemagne parce que son fournisseur de flans et de métaux précieux (Deutsche Nickel Krupp) est plus compétitif que celui de la Monnaie de Paris (Le Comptoir Lyon Allemand Louyot).

Eu égard à toutes ces difficultés, la recherche de débouchés sur les marchés étrangers est une préoccupation constante de la direction des Monnaies et Médailles et les résultats enregistrés peuvent être considérés comme excellents.

Pour 1994, les hypothèses de recettes sont les suivantes :

- Monnaies courantes étrangères

- La Géorgie vient de signer un contrat portant sur la fabrication de 190 millions de pièces courantes (16 millions de francs environ).

- Un appel d'offres de l'Uruguay a été lancé en septembre-octobre 1993 concernant le nouveau cône monétaire de ce pays.

- Une commande de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) également passée en 1993 sera délivrée en 1994. Elle procurera une recette de l'ordre de 7,5 millions de francs.

- Une commande de l'IEOM (Institut d'Emission d'Outre-Mer) attendue en 1994 devrait entraîner une recette à peu près similaire à celle de l'année en cours, soit environ 2 millions de francs.

- Le Mexique fera vraisemblablement appel à l'établissement monétaire français pour le sertissage de flans des pièces de 2.000 et 5.000 pesos. L'offre de service de la Direction des Monnaies et Médailles se poursuit cette année concernant ces deux coupures.

- Monnaies de collections étrangères

- Pour ce qui concerne les monnaies de collection étrangères, la Direction des Monnaies et Médailles prévoit la continuation des fabrications pour ses clients traditionnels (Chypre,

Israël, Koweït, Maroc, Tunisie). Le volume d'activité devrait être comparable à celui de 1993. Actuellement, le programme comporte une pièce commémorative du débarquement allié en Normandie. Cette pièce de 1 franc sera vendue essentiellement aux États-Unis sous la forme d'un dollar US.

II - LA NECESSAIRE MAITRISE DES DEPENSES

Confronté à la disparition de son excédent d'exploitation consécutive à la baisse nette de ses ressources, le budget annexe se caractérise par le souci de contenir les dépenses d'exploitation qui diminueront de 11,5 % en 1994, passant de 766 millions de francs à 686,8 millions de francs.

Dépenses

(en millions de francs)

	LF 1983	LF 1994	Variations (%)
Exploitation			
Achats (Chap. 60)	364,97	285,7	- 27,7
Services extérieurs (61.62)	89,50	87,7	- 2
Impôts et taxes (63)	25,92	27,0	+ 4
Dépenses de Personnel (64)	285,66	286,5	+ 0,29
<i>Sous-Total</i>	<i>766,05</i>	<i>686,8</i>	<i>- 11,5</i>
Dotations aux amortissements	30,68	26,5	- 15,7
Excédent d'exploitation	23,51	0	-
Total	820,24	713,3	- 14,9
Investissement			
Autorisations de programme	22,80	20,30	- 8,7
Crédits de paiement	12,00	20,00	+ 40
Versement Trésor	21,00	0	-

A. LES DEPENSES ORDINAIRES

1. Les achats stockés et non stockés

L'origine principale de la maîtrise des dépenses réside dans la diminution de 27,7 % du poste achat. Cette forte baisse de 367,97 millions de francs à 285,7 millions succède à une baisse encore plus importante pour 1993 par rapport à 1992 (- 32 %).

Les achats de matière première passeraient de 211 millions de francs en 1993 à 131,9 millions de francs en 1994.

Le coût du rachat au Trésor de la valeur faciale des monnaies de collection se chiffrerait à 54,6 millions de francs au lieu de 52 millions de francs en 1993.

Les causes de la forte contraction de ce poste sont les suivantes :

- la diminution en volume et en valeur du programme de frappe implique une diminution du volume d'achats de métaux précieux. Par ailleurs, à compter de 1993, il a été décidé pour la fabrication des pièces courantes en argent, de ne plus acheter le métal sur les marchés, mais d'utiliser les pièces de 100 francs en argent figurant dans les réserves de la Banque de France.

- de la modification du mode de calcul pour définir la valeur des métaux : l'estimation se fait sur une période plus réduite (6 mois) ; le prix de cession est donc à la fois plus stable et plus à même de prendre en compte la baisse actuelle des cours.

2. Les services extérieurs

Ce poste est quasiment stable puisqu'en francs courants il passe de 89,5 millions de francs en 1993 à 87,7 millions de francs pour 1994, soit une baisse de 2 %. Ce chapitre n'a plus à supporter la redevance payée au COJO pour les monnaies émises à l'occasion des Jeux Olympiques d'Albertville ; par ailleurs, les droits d'auteur diminuent au regard de la baisse du programme de frappe. Enfin, en 1993, était inscrite une dotation exceptionnelle pour l'informatique, suite aux conclusions d'un audit, qui n'est pas reconduite pour 1994.

Par ailleurs, la Monnaie de Paris a, en 1993, mis en place des marchés de publicité communs à tous ses services commerciaux. Il est, en effet, apparu nécessaire de présenter une image unique pour l'ensemble des productions de l'établissement. Pour l'exécution de ces marchés, une structure de coordination et de réflexion a été mise en place courant 1993 ; elle groupe périodiquement les différents partenaires et services. L'action de cette structure est d'ores et déjà perceptible à la fois sur la dépense, mieux ciblée et mieux étudiée, sur l'identité de la marque "Monnaie de Paris", qui commence à être reconnue à l'extérieur, ainsi que sur le volume des ventes réalisées dans les points de vente de la Monnaie. La dotation pour 1994 s'élève à 34,2 millions de francs contre 38,3 millions en 1993.

3. Les dépenses de personnel

Les crédits consacrés aux dépenses de personnel restent stables (0,29 %) passant de 285,6 millions de francs à 286,5 millions de francs pour 1994.

L'évolution des effectifs budgétaires et des effectifs réellement payés s'est établie comme suit au cours des dernières années :

Année	Cadre administratif		Cadre technique		Contractuels		Ouvriers		Total	
	Budgétaires	Réels payés (1)	Budgétaires	Réels payés (1)	Budgétaires	Réels payés (1)	Budgétaires	Réels payés (1)	Budgétaires	Réels payés (1)
1988	81	82,0	154	141,6	6	6	860	835,4	1.101	1.049,9
1989	79	79,3	152	144,5	6	5	847	821,3	1.084	1.037,4
1990	77	74,9	152	144,6	6	5	844	808,5	1.079	1.015,1
1991	77	78,9	151	142,5	6	5	834	790,6	1.068	997,6
1992	77	75,2	149	144,0	6	5	810	771,1	1.042	985,5
1993	77	83,8	147	142,5	12	12	774	732,7	1.010	971
1994	77	82	146	142,5	13	13	751	710,7	987	948,2

(1) Les agents à temps partiel sont comptés pour la fraction de salaire ou de traitement qui leur est versée. Les agents en congé de longue durée, en congé de longue maladie, en congé parental ou en disponibilité ne sont pas comptabilisés.

En 1993, les effectifs réels ont continué de décroître par le biais des départs naturels (retraite, décès, démission) non compensés en totalité par des recrutements externes. Cette diminution affecte essentiellement le personnel ouvrier non professionnel ; les personnels techniques d'encadrement restant à effectifs stabilisés. Pour 1994, l'Hôtel des Monnaies poursuivra cette politique.

Ainsi seront financées les diverses revalorisations de rémunérations par la suppression de certains emplois devenus vacants, notamment 23 emplois d'ouvrier technique ; en revanche, cinq postes seront créés (électromécanicien, émailleur, bijoutier...).

Enfin, poursuivant le recrutement de contractuels destinés à renforcer le secteur commercial, la direction de la Monnaie recrutera un agent commercial.

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le niveau des investissements est en diminution de 8,7 % en autorisations de programme et en augmentation de 40 % pour les crédits de paiement.

La diminution des autorisations de programme illustre le fait que la Monnaie de Paris est en possession d'un outil industriel performant, largement suffisant pour le niveau actuel de ses activités ; par ailleurs, les incertitudes quant au remplacement des monnaies métalliques libellées en francs par des écus n'autorisent pas l'Hôtel des monnaies à prévoir des investissements lourds pour ce faire.

L'augmentation des crédits de paiement (+ 40 %) résulte de l'engagement des investissements programmés en 1993 ; il s'agit, notamment, des investissements informatiques à Pessac (réseau Ethernet).

* * *

En conclusion, on constatera que malgré la bonne gestion du budget annexe, les conditions conjoncturelles difficiles ne permettront pas, en 1994, de dégager un excédent d'exploitation et de reverser au Trésor une part de cet excédent.

Réunie le Mercredi 3 novembre 1993, sous la présidence de M. Jean Cluzel, vice-président, la Commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1994.